

COMMUNE DE BEUZEVILLETTE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à dix neuf heures, le conseil municipal de Beuzevillette, régulièrement convoqué, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Yan BASTIDA, Maire.

Présents :

Yan BASTIDA	Florence POTTIER	Sylvie PORET-ROTHACKER
Sébastien LE MEUR	Romain TEINTURIER	Olivier LINTOT
Christine TEINTURIER	Cyrille PLAZANET	
Noël BLANCHARD	Sylvia ROUSSELIN	Raynald HERANVAL
Pierrette BOUFFAY	Corinne LEFEBVRE	Nathalie MARTOT

Absents excusés et procurations : David Malandain donne procuration à Yan BASTIDA

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Madame Pierrette BOUFFAY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,
Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 303 847.29 €	Résultat 2020 41 883.38 €	RECETTES 345 730.67 €
	+	
REPORT 2019	180 751.21 €	
	=	
RESULTAT CUMULE 2020	222 634.59 €	FONCTIONNEMENT

Pour rappel Année 2019 REPORT 2018 RESULTAT CUMULE	DEPENSES 335 483.04 €	Résultat 2019 21 095.05 €	RECETTES 356 578.09 €	
		+		
		190 717.90 €	=	
		211 812.95 €		

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 88 218.19 €	Résultat 2020 13 564.89 €	RECETTES 101 783.08 €
	+	
REPORT 2019	54 746.26 €	=
RESULTAT CUMULE 2020	68 311.15 €	INVESTISSEMENT

Pour rappel année 2019 REPORT 2018 RESULTAT CUMULE	DEPENSES 18 219.10 €	Résultat 2019 25 116.74 €	RECETTES 43 335.84 €	
		+		
		29 629.52 €	=	
		54 746.26 €		

RESULTAT GLOBAL 2020 TOUTES SECTIONS = 290 945.64 €
 (Résultat 2019 toutes sections = 266 559.21 €.)

RESTES A REALISER 2020

DEPENSES		RECETTES	
2128- 11 Aménagement trottoir	14 000 €	1331-18 DETR incendie	15 695.00 €
2135-15 Bâtiment communal	5 000.00 €		
2152-18 Défense incendie	48 000 €		
Total	67 000.00 €		15 695.00 €
	↓		←
	51 305.00 €		

RESULTAT GLOBAL 2020 TOUTES SECTIONS - RESTES A REALISER = 239 640.64 €.

Le compte administratif 2020 est présenté aux élus.

Approuvé sous la présidence de Monsieur Noël BLANCHARD, doyen de l'assemblée, le Maire s'étant retiré lors de l'approbation, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	—	RESTES A REALISER
68 311.15 €	=	51 305.00 €
	=	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 17 006.15 €		

L'affectation à l'article 1068 est pas nécessaire puisque la section d'investissement est en excédent.

Après délibération, le conseil décide de ne pas affecter à l'article 1068.

L'excédent de fonctionnement reporté, **article 002**, s'élève à **222 634.59 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition ci-dessous à taux constant :

	2020			2021		
	Base	Taux	Produit	Bases 2020 +2%	Taux	Produit
TH	443 060	9.66 %	42 799	451 922	9.66 %	43 656
TF bâti	317 613	17.50 %	55 582	323 965	17.50 %	56 694
TF non bâti	41 083	27.53%	11 310	41 905	27.53 %	11 536
			109 691 €			111 886 €

Compte tenu d'une augmentation estimée des bases de 2 %, le gain prévu s'élève à **2 195 €** pour l'année 2021. A savoir que les bases au niveau de la taxe foncière vont sensiblement augmenter compte tenu de la suppression des logements en catégorie 7.

Le montant des allocations compensatrices s'élève à **4 900 €** qu'il convient d'ajouter au produit attendu de **111 886 €** soit un produit total estimé à **116 786 €**.

Simulation des taux avec une augmentation de 0.50 % de la TFB et de la TFNB

	2020			2021		
	Base	Taux	Produit	Bases 2020 +2%	Taux	Produit
TH	443 060	9.66 %	42 799	451 922	9.66 %	43 656
TF bâti	317 613	17.50 %	55 582	323 965	18 %	58 314
TF non bâti	41 083	27.53%	11 310	41 905	28 %	11 733
			109 691 €			113 703 €

Soit un gain de 1 817 € + 2 195 € dû à l'augmentation des bases = 4012 €.

Après délibération, les membres du conseil décident d'attendre la prochaine réunion de conseil pour fixer les taux d'imposition 2021. L'état 1259 sera alors disponible.

MNT : PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que la participation de la commune à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) n'a pas été revalorisée depuis le 1^{er} janvier 2018 alors que le montant de la cotisation augmente chaque année (+ 6 % d'augmentation en 2021).

Monsieur le Maire propose donc une revalorisation des montants accordés aux agents :

- 1^{ère} proposition : une participation de 35 € par agent.
- 2^{ème} proposition : le tableau ci-dessous :

	PARTICIPATION ACTUELLE	PARTICIPATION 1 ^{er} janvier 2021
Part agent	20 €	30 €
Part adulte sup	10 €	15 €
Part pour 1 enfant	5 €	8 €
Part pour 2 enfants et plus	7 €	11 €

Après délibération, les élus décident par 10 voix pour et 5 voix contre une revalorisation de la participation de la commune à la MNT des agents selon le tableau ci-dessus.

Mise en place au 1^{er} février 2021 pour l'ensemble des agents souhaitant adhérer à la MNT.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire expose,

Conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il est créé entre la Caux Seine Agglo et ses communes membres, une CLECT.

Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les intercommunalités ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les principales charges transférées sont :

- L'entretien de la voirie
- L'assainissement et eau potable
- La gestion des piscines, des médiathèques ...

Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaires et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et Caux Seine Agglo en apportant transparence et neutralité des données financières.

Au vu du renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu les statuts de Caux Seine agglo ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- De nommer Yan BASTIDA, membre titulaire et Florence POTTIER, membre suppléant.

REVALORISATION DU TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire propose une revalorisation du tarif des concessions cimetière comme suit :

Concession 30 ans	Tarif actuel	Tarif proposé
1 corps	66 €	80 €
2 corps	76 €	100 €
3 corps	100 €	150 €
enfant	43 €	0

Columbarium 30 ans	755 €	750 €
Plaque pour le jardin du souvenir	75 €	75 €

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer la tarification ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2021.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que le plan de sauvegarde communal est en cours de refonte. Il laisse la parole à Noël Blanchard en charge de ce dossier.

Ce plan permet de recenser en un seul document des données permettant de faire face à une catastrophe, un accident, un péril...comme par exemple le matériel dont dispose la commune, les possibilités d'hébergement, les numéros de téléphone des services ...

Monsieur Blanchard ajoute que les conseillers seront sollicités en cas de besoin, notamment pour avertir la population, aller chercher du matériel, des couvertures, du pain..

Il est précisé que le plan de sauvegarde peut être déclenché tout ou partie, par le Maire ou par le Préfet. Il est important de constituer une réserve communale qui recense les personnes pouvant apporter leur aide : infirmière, pompier, médecin, agriculteur...

Ce plan devra être remis à jour et complété régulièrement.

DEMANTELEMENT D'EDF

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier présentant le projet « Hercule ».

Le projet « Hercule » consiste à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale EDF en la découpant en trois pôles distincts :

- EDF bleu pour la gestion du parc nucléaire
- Une société verte ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour la distribution et les énergies renouvelables
- EDF azur pour la gestion des installations hydroélectriques.

Ce projet aboutirait à la libéralisation du secteur de l'Énergie avec un risque pour la qualité et le prix du service public.

Considérant l'importance économique, sociale et écologique pour le territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions comme ses moyens, il est proposé :

- De voter la motion qui demande expressément au gouvernement de renoncer au projet Hercule et de proposer, à l'opposé, une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national qu'est EDF qui assure la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.

Les élus se déclarent contre le projet Hercule à l'unanimité.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE

La toiture de la salle polyvalente en shingle est en fin de vie depuis plusieurs années. Des infiltrations ont été repérées à plusieurs endroits notamment au niveau de la cuisine. Il est grand temps de changer la toiture avant que des dégâts plus importants n'apparaissent.

Monsieur le Maire a sollicité un couvreur local afin de faire un devis pour une toiture en bac acier avec une isolation. Le problème est de savoir si la charpente actuelle peut supporter le poids de l'isolation.

Dans l'attente de la réfection de la toiture complète, un couvreur va réparer les endroits percés.

Ce point sera redélibéré une fois les devis reçus.

MEMBRES DES COMMISSIONS DE CAUX SEINE AGGLO

Lors des précédents mandats, tous les élus pouvaient assister à toutes les commissions de la CVS. Ce système fonctionnait mal : trop d'élus dans certaines commissions, pas assez dans d'autres, manque d'assiduité compte tenu du nombre de commission.

En 2020, il a été décidé, par le pacte de gouvernance, de modifier ce système : chaque élu a, dorénavant, la possibilité de s'inscrire à deux commissions au maximum et s'engage à être assidu aux réunions des commissions choisies.

Les membres des commissions de Caux Seine Agglo se déclinent ci-dessous :

	Christine TEINTURIE R	Corinne LEFEBVRE	Florence POTTIER	Nathalie MARTOT	Noël BLANCHARD	Romain TEINTURIER	Sébastien LE MEUR	Pierrette BOUFFAY
Finances et Outils stratégiques			X					
Patrimoine et Tourisme		X		X				
Culture et Sport						X		X
Prévention et Accompagnement		X	X					
Transitions et Mobilités							X	
Cadre de vie					X			
Planification, Aménagement & Développement	X							

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la réunion du 12 novembre 2020, il a été décidé de lancer l'étude avec le SDE 76 pour la poursuite de la modernisation de l'éclairage public.

Le SDE 76 a adressé plusieurs avant-projets, celui retenu permet une mise en valeur de la place de la mairie et de l'église. Le projet d'éclairage autour de la salle polyvalente n'est pour l'instant pas retenu.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet d'éclairage public retenu :

- remplacement de 18 lanternes sur poteau avec crosses galva,
- 82 lanternes sur mâts
- 2 projecteurs sur sol
- 3 mâts de 6 m sur la place de la mairie avec crosse et lanterne Led de style en suspendue

- 2 mâts en fonte autour de la mairie
- 2 coffrets d'éclairage et horloge astronomique
- 3 horloges astronomiques

Le tableau ci-dessous retrace le coût du projet :

Eclairage Public	Montant des travaux	Participation du SDE		Reste à charge	
EP éligible à la MDE	79 389.38 €	80 %	63 511.50 €	20 %	15 877.88 €
EP hors MDE	21 406.75 €	65 %	13 914.38 €	35 %	7 492.36 €
Non subventionnable HT	433.74 €	0	0	100 %	433.74 €
TVA (récupérée FCTVA)	20 245.97 €	0	0	100 %	20 245.97 €
Total TTC	121 475.83 €		77 425.88 €		44 049.95 €

(MDE : programme de maîtrise de la demande d'énergie)

La TVA pour 20 245.97 € sera récupérée via le FCTVA année N+2. Le coût réel pour la commune une fois la TVA récupérée sera donc de **23 808.98 €**.

Le SDE précise que le remplacement des luminaires vétustes permettra une économie de 58 % soit un gain de 2 175 € HT/an et un retour sur investissement / 6 ans.

Les élus se déclarent favorable à l'unanimité pour lancer la rénovation de l'éclairage public selon l'étude du SDE 76 et selon les estimations ci-dessus.

PRET AU CREDIT AGRICOLE VIA LE SDE 76

Le SDE 76 propose des prêts négociés via le crédit agricole pour favoriser l'accès de ses adhérents aux travaux d'éclairage public.

Les taux proposés sont de 0.30 % pour un prêt / 5 ans.

Monsieur le Maire propose aux élus d'avoir recours à l'emprunt pour financer la rénovation de l'éclairage public compte tenu des taux très bas et pour ne pas grever la trésorerie de la commune.

Les élus se déclarent favorable à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'octroi de prêt au crédit agricole pour le montant des travaux de rénovation de l'éclairage public soit 44 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Règlement de la garderie : le règlement de la garderie a été mis à jour par les agents en charge de ce service. Monsieur le Maire en fait lecture au conseil. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Commission marché : Madame Pottier expose les problématiques liées au marché : la mise en place des barrières reste fastidieuse. Le marché pourrait s'implanter dans la cour de l'école, ce qui résoudrait le problème des barrières mais le marché deviendrait moins visible pour le passant. La recherche d'exposants se poursuit. Le souhait est d'avoir un volailler et un poissonnier.

Vaccination des anciens : les membres du CCAS ont recensés les personnes de + 75 ans souhaitant se faire vacciner.

Patrimoine : Madame Lefebvre expose qu'un rendez-vous est pris avec une habitante de la commune volontaire pour travailler avec la commission patrimoine.

Village fleuri : la commission recherche deux volontaires extérieurs au conseil afin de constituer le jury du concours des maisons fleuries. Les participants devront s'inscrire en avril.

Site internet : Le site internet de la commune va bientôt être mis en ligne. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont travaillé pour que ce site voit le jour. Le site recense de nombreuses informations utiles à l'habitant.

Petit beuz : la nouvelle gazette de la commune rencontre un vif succès.

Fibre : Nous ne connaissons pas encore la date de raccordement à la fibre.

Madame Sylvia Rousselin demande quel est le montant attribué pour la décoration des cérémonies. Ce point sera discuté au moment du vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 22 heures 12.